

« Magnifica humanitas » : le pape Léon XIV lance un grand appel à « désarmer l'IA » dans sa première encyclique

Par Mikael Corre, envoyé spécial permanent à Rome

Publié le 25 mai 2026



Léon XIV publie lundi 25 mai sa première encyclique consacrée à « la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle ». Ici dimanche 24 mai, lors de la messe de Pentecôte. Gregorio Borgia / AP Photo/Gregorio Borgia

Avec *Magnifica humanitas*, l'encyclique présentée lundi 25 mai 2026, le pape Léon XIV veut « désarmer l'intelligence artificielle », la soustraire à la logique de domination, et rendre habitable le monde dans lequel elle nous plonge. Ce texte fleuve de 245 paragraphes dit l'ambition réactualisée de 135 ans de doctrine sociale de l'Église.

Il y a dans ce texte un mot qui s'accroche. Au paragraphe 110, au cœur du chapitre sur la technique, Léon XIV écrit que « l'intelligence artificielle (IA) est déjà un environnement dans lequel nous sommes immergés et un pouvoir avec lequel nous devons composer » et que, pour cette raison, « il ne suffit pas de la réglementer : elle doit être désarmée et rendue accessible ». Le mot, précise-t-il, lui « tient à cœur ». Il revient comme un leitmotiv : désarmer les mots, la course aux algorithmes, les arsenaux militaires. « Désarmer » est l'un des mots de ce pontificat.

Dans la continuité de la doctrine sociale de l'Église

Magnifica humanitas (« la magnifique humanité ») est une encyclique longue : 245 paragraphes, 45 000 mots, soit trois fois *Rerum novarum* et autant que *Laudato si'*. Ce n'est pas un hasard. [Comme François avec l'écologie intégrale](#), Léon XIV livre ici une grande encyclique sociale. Ce serait d'ailleurs réduire *Magnifica humanitas* que de la voir seulement comme un document sur le numérique. Son sous-titre l'annonce clairement « sur la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle ».

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Léon XIV prend le temps – deux longs chapitres – d'établir les fondations. Le premier retrace le cheminement de la doctrine sociale de l'Église, de *Rerum novarum* (1891) à François, en insistant sur le caractère « *dynamique* » de la doctrine catholique. Elle n'est pas un code fixe, rappelle Léon XIV, mais un « *discernement communautaire* » qui se laisse interpellé par les « *questions nouvelles* » de chaque époque. Le deuxième chapitre rappelle les grands principes – dignité de la personne, bien commun, destination universelle des biens, subsidiarité, solidarité, justice sociale – en les reliant aux défis du numérique, tout en rappelant qu'ils s'appliquent aussi à l'Église, que le pape invite à « *un examen de conscience* », mentionnant les victimes d'abus.

La « destination universelle » des modèles d'intelligence artificielle

Ces deux premiers chapitres répondent à ceux qui objecteraient que l'Église n'a pas à se mêler d'algorithmes. L'IA y est posée comme la *res nova* (« chose nouvelle ») de ce pontificat, comme la condition ouvrière l'était pour Léon XIII à la fin du XIXe siècle. L'un des gestes forts du document est l'extension du principe de « *destination universelle des biens* » aux modèles d'IA : les données, algorithmes et plateformes ne sont pas la propriété absolue de ceux qui les contrôlent (§ 67), dit Léon XIV. Si on la prend au sérieux, c'est une thèse forte, aux implications juridiques considérables.

L'intention centrale du texte peut se résumer ainsi : faire passer l'actuelle révolution numérique au crible de la doctrine sociale de l'Église. Chaque principe devient un critère d'évaluation : le bien commun face à la concentration des plateformes, la subsidiarité face à la gouvernance algorithmique, la solidarité face au travail invisible des extracteurs de terres rares ou des modérateurs de contenus.

Les « monopoles de l'IA » dénoncés

Ce cadrage produit des formulations parfois tranchantes. Chapitre 3, sur l'objectivité de l'IA : « *Nous ne pouvons pas considérer l'IA comme moralement neutre* » (§ 104). Sur la gouvernance : « *Une IA plus morale ne sert à rien si cette morale est décidée par une poignée de personnes* » (§ 107). Sur les données : « *La propriété des données ne peut être confiée uniquement à des acteurs privés* » (§ 108). Léon XIV dénonce les « *nouveaux monopoles de l'IA* » et « *l'asymétrie épistémique* (en termes d'accès aux connaissances, NDLR), *économique et politique* » qu'ils créent (§ 109). Le nouveau pape prolonge ici la critique, déjà vive dans le magistère récent, d'une économie de marché livrée à elle-même.

Une autre crainte traverse le chapitre 3 : celle de la déréalisation. Les mots « *simulation* » et « *imitation* » reviennent en boucle aux paragraphes 99 et 100 – l'IA simule l'empathie, imite la relation, produit la sensation d'être écouté sans que personne n'écoute. Léon XIV met en garde : « *Lorsque la parole est simulée, elle ne construit pas une relation, mais son apparence (...). Le risque n'est alors pas tant qu'une personne croie parler à une autre personne, mais qu'elle perde le désir même de rechercher véritablement l'autre* » (§ 100).

Pardon pour le rôle de l'Église dans l'esclavage

Le chapitre 4, le plus long du texte – un cinquième –, est aussi le plus concret. Son axe central est l'impact sur le travail de la transition numérique. Léon XIV en refait une question première, et l'angle est clair : l'IA comme nouvelle question ouvrière. Le pape défend la régulation par l'État, le rôle des syndicats, des « *critères sociaux pour l'innovation* » (§ 156)...

Son diagnostic est globalement sombre : a contrario des promesses marketing, l'IA peut « *paradoxalement déqualifier les travailleurs, les soumettre à une surveillance automatisée et les reléguer à des tâches rigides et répétitives* » (§ 150). Il nomme des situations concrètes : les étiqueteurs de données, les modérateurs de contenus qui traitent des images violentes pour un salaire de misère, les enfants qui extraient des matières rares dans des conditions dangereuses (§ 173).

Le pape les désigne comme des « *nouvelles formes d'esclavage* », avant de revenir sur les anciennes, et d'assumer le rôle institutionnel du Saint-Siège dans la traite négrière. « *Au nom de l'Église, je demande sincèrement pardon* », écrit-il. Inédit.

Dépasser la théorie de la « guerre juste »

Le chapitre final, consacré à la guerre et au multilatéralisme, prolonge des thèmes déjà défrichés. Mais il apporte des formulations que les théologiens moralistes vont très certainement disséquer. L'une des plus significatives concerne la théorie de la « guerre juste », encore récemment invoquée pour justifier des frappes contre l'Iran. Léon XIV écrit qu'« *aujourd'hui plus que jamais, il est important de réaffirmer le dépassement de la théorie de la "guerre juste" trop souvent invoquée pour justifier n'importe quelle guerre, sous réserve du droit à la légitime défense dans son sens le plus strict* » (§ 192). Ce n'est pas une condamnation de ce qu'a été cette doctrine vieille de seize siècles, mais le signal qu'à l'heure des ogives nucléaires et des armes autonomes, elle a atteint ses limites.

Sur ces armes autonomes précisément, le texte se fait presque juridique. Il pose trois exigences : traçabilité des décisions, contrôle humain effectif sur la décision létale et règles internationales communes « *qui freinent la course aux armements technologiques* ».

Une « magnifique humanité » à l'ère de l'IA

En somme, *Magnifica humanitas* est une contribution cohérente, argumentée et accessible à l'éthique de l'IA. Mais la clef de son titre est ailleurs. Deux images bibliques encadrent tout le texte : la tour de Babel, symbole d'une technique coupée de Dieu, et la reconstruction de Jérusalem par Néhémie, figure d'un travail patient ordonné au bien commun.

Léon XIV l'écrit explicitement dans sa conclusion : il invite à « *contempler dans le visage du Fils une magnifique humanité qui éclaire également l'ère de l'IA* ». L'humanisme prêché par le pape est transcendantal et, pour cette raison, radical : la dignité de l'homme est inviolable parce qu'elle ne vient pas de l'homme.

Les mots de l'encyclique

Le vocabulaire dit déjà le projet de *Magnifica humanitas*, où dominant le champ lexical de l'humain (« *humain* », « *humaine* », « *humanité* »...) et les grands mots de la doctrine sociale : « *dignité* », « *personne* », « *travail* », « *paix* », « *justice* », « *bien commun* ». Cette encyclique n'est pas d'abord un traité technique sur l'IA, mais une somme sociale et anthropologique.